

ECONOMIE SOCIALE : BILAN DE L'EMPLOI EN 2015

EN COOPERATION AVEC L'ACOSS-URSSAF ET LA CCMSA

Cécile BAZIN – Enora LE MAREC – Guillaume PREVOSTAT - Jacques MALET

L'économie sociale, entendue sous le seul angle juridique¹, représente en 2015 : **202 707 établissements, 2 392 000 salariés dont 13,1% sous régime agricole**. La masse salariale est de près de **56 milliards d'euros**.

Avec 2,39 millions de salariés, l'économie sociale (associations, coopératives, mutuelles et fondations) a représenté **un emploi privé sur huit en 2015**. Cet ensemble est principalement porté par le secteur associatif (83% des établissements, 77% des emplois et 69% de la masse salariale), sa colonne vertébrale.

L'emploi d'économie sociale a progressé de 26%, entre 2010 et 2015, quand l'ensemble de l'emploi privé n'évoluait que de 7%. Ceci s'est encore vérifié en 2015, avec une évolution de 0,4% dans l'économie sociale, deux fois moindre pour l'ensemble du secteur privé (+ 0,2%).

Dans cet ensemble en progression, on notera toutefois l'érosion des emplois sous régime agricole, avec un nouveau repli dans les coopératives agricoles qui ont perdu environ 2.000 salariés.

Au plan national, les emplois d'économie sociale représentent 12,7% de l'ensemble de l'emploi privé. Autour de cette moyenne nationale, le Limousin, la Basse-Normandie, le Poitou-Charentes, la Bretagne, la Franche-Comté, l'Auvergne et le Languedoc-Roussillon atteignent ou dépassent 16%, contre seulement 8,7% en Ile-de-France (cf le bilan actualisé pour les 26 régions). Ce ratio dépend tout autant du dynamisme de l'économie sociale que du dynamisme – ou de l'atonie - du secteur économique en général, dans chacune des régions.

Trois cartes, représentant successivement les 26 régions, les 17 nouvelles régions et l'ensemble des départements, sont mises ici à la disposition des acteurs et des décideurs, pour leur présenter la réalité et les enjeux de ce secteur, au plus près de leurs préoccupations.

Ce bilan se construit à partir d'une coopération très étroite que l'équipe de Recherches & Solidarités développe depuis une dizaine d'années avec la direction des études, des statistiques et de la prévision de l'ACOSS-URSSAF, ainsi qu'avec la Caisse Centrale de la Mutualité Sociale Agricole.² Il est exhaustif au regard des critères juridiques et des critères d'activités précisés en annexe technique. Il est rigoureusement cohérent, au fil des années, dans la mesure où la méthode d'observation est constante et identique pour le régime général et pour le régime agricole.

AVEC LE SOUTIEN DE
L'ASSOCIATION DES REGIONS DE FRANCE ET DE LA CAISSE DES DEPOTS



¹ La loi ESS du 31 juillet 2014 définit pour la première fois le périmètre de l'économie sociale. Au côté de nouvelles formes d'entrepreneuriat dont elle précise les conditions, elle met en avant les acteurs historiques et statutaires que sont les associations, les fondations, les mutuelles et les coopératives qui font l'objet de ce suivi annuel.

² Pour la réalisation de ce travail, nous tenons particulièrement à remercier Alain GUBIAN, Sabine MEUNIER, Anne-Laure ZENNOU, Mihaela MOSU NASR (ACOSS-URSSAF) et Marc PARMENTIER (CCMSA).

L'ÉCONOMIE SOCIALE EN FRANCE EN 2015

2,39 millions de salariés : un emploi privé sur huit. Le tableau suivant présente chacune des quatre composantes, avec une part prépondérante pour le secteur associatif, qui se confirme comme la véritable colonne vertébrale de l'économie sociale.

Tableau 1 – Poids de l'économie sociale en 2015 (en %)

	Associations	Coopératives	Mutuelles	Fondations	Economie sociale	Secteur privé
Emplois	9,8%	1,7 %	0,8%	0,4%	12,7%	100,0%
Masse salariale	6,9%	1,8%	0,9%	0,4%	10,0%	100,0%

Sources : ACOSS-URSSAF et MSA – Traitement R & S.

A titre de repères, l'emploi associatif (9,8%), à lui seul, est plus important que l'ensemble du secteur de la construction ou des transports qui représentaient chacun environ 7,7% des emplois privés, en 2015 (Source : ACOSS STAT n°229 – Mars 2016). Le tableau suivant présente les principales données issues du régime général et du régime agricole, à la fois en valeur et en pourcentage.

Tableau 2 – Composition de l'économie sociale en 2015 (en valeur et %)

	Etablissements		Emplois		Masse salariale	
			(en milliers de personnes physiques)		(en millions d'euros)	
Associations	167 506	82,6%	1 835	76,7%	38 314	68,7%
Coopératives	26 060	12,9%	317	13,2%	10 045	18,0%
Mutuelles	7 678	3,8%	157	6,6%	5 133	9,2%
Fondations	1 463	0,7%	83	3,5%	2 278	4,1%
Economie sociale	202 707	100,0%	2 392	100,0%	55 770	100,0%

Sources : ACOSS-URSSAF et MSA – Traitement R & S. Les données sont présentées à l'unité près, mais doivent être lues en tenant compte de la marge d'erreur inhérente à tout recensement.

Les associations représentent près de 83% des établissements employeurs, près de 77% des emplois, et compte tenu des temps partiels plus nombreux dans ce secteur, près de 69% de la masse salariale distribuée dans l'économie sociale. Le tableau suivant permet de voir le nombre moyen de salariés dans chacune des composantes et le salaire moyen annuel distribué par personne.

Tableau 3 – Caractéristiques des composantes de l'économie sociale en 2015

	Taille moyenne des établissements (nombre moyen de salariés)	Salaire moyen annuel par salarié (en €)
Associations	11,0	20 884
Coopératives	12,1	31 736
Mutuelles	20,5	32 619
Fondations	57,1	27 280
Ensemble de l'économie sociale	11,8	23 315
Ensemble du secteur privé	9,4	29 478

Sources : ACOSS-URSSAF et MSA – Traitement R & S.

Environ 53% des établissements associatifs sont de petites structures comportant moins de 3 salariés. En revanche, principalement dans le secteur sanitaire et social, près de 4,8% des associations comptent plus de 50 salariés. La taille moyenne s'établit à 11 salariés, comme depuis trois ans. Compte tenu d'une proportion significative de contrats à temps partiel, le salaire moyen annuel associatif est de près de 20.900 euros, inférieur à celui des fondations, et plus encore à celui des coopératives et des mutuelles.

La taille moyenne des coopératives est proche de celle des associations, alors que celle des mutuelles dépasse 20 salariés et que celle des fondations approche la soixantaine d'emplois.

UN SECTEUR AGRICOLE IMPORTANT : Au sein de l'économie sociale, il représente près de 10% des établissements, 11,4% des salariés car leur taille est un peu plus importante que dans le régime général, et 13,1% de la masse salariale distribuée.

L'ÉCONOMIE SOCIALE EN REGION

En 2015, la part que représente l'économie sociale au sein de l'emploi privé dans les régions, varie de 8,7% en Ile-de-France à 17,3% dans le Limousin. Le tableau suivant présente la situation pour chacune des 22 régions métropolitaines et pour l'ensemble de l'outre-mer. Précisons bien qu'il s'agit ici de la part des emplois d'économie sociale au sein du secteur privé uniquement et non au sein de l'emploi en général, y compris le secteur public. La présence de celui-ci perturbe la lecture et le classement, selon la place plus ou moins importante de l'emploi public dans chacune des régions³.

Tableau 4 – Part de l'emploi dans l'économie sociale par région (en bleu les régions dont le rang a changé)

Régions	En 2014		En 2015	
	Part de l'emploi d'économie sociale dans l'ensemble du secteur privé	rang	Part de l'emploi d'économie sociale dans l'ensemble du secteur privé	rang
Limousin	17,3%	1	17,3%	1
Basse Normandie	16,6%	2	16,6%	2
Poitou-Charentes	16,4%	3	16,5%	3
Bretagne	16,2%	4	16,3%	4
Languedoc Roussillon	16,0%	5	15,9%	7
Auvergne	16,0%	6	16,1%	6
Franche Comté	16,0%	7	16,2%	5
Outre-mer	15,3%	8	15,5%	8
Lorraine	14,8%	9	14,9%	9
Midi Pyrénées	14,5%	10	14,5%	10
Pays de Loire	14,2%	11	14,3%	11
Nord Pas de Calais	13,7%	12	13,8%	12
Champagne Ardenne	13,5%	13	13,1%	17
Picardie	13,4%	14	13,5%	14
Bourgogne	13,3%	15	13,5%	13
Centre	13,2%	16	13,2%	15
Aquitaine	13,0%	17	13,1%	16
Alsace	12,9%	18	13,0%	18
Rhône Alpes	12,8%	19	12,8%	19
Provence-Alpes-Côte d'Azur	12,2%	20	12,3%	20
Haute Normandie	11,9%	21	11,9%	21
Corse	10,7%	22	10,6%	22
Ile-de-France	8,7%	23	8,7%	23
France entière	12,7%		12,7%	
France hors Ile-de-France	13,9%		14,0%	

Sources : ACOSS-URSSAF et MSA – Traitement R & S. **Lecture** : Les régions sont classées par ordre décroissant de la part de l'économie sociale dans l'emploi privé observée en 2014. Figurent en bleu les régions dont le classement a changé, entre 2014 et 2015.

³ Pour en savoir plus, voir la démonstration dans le « *Bilan de l'emploi dans l'économie sociale en 2010* » sur www.recherches-solidarites.org

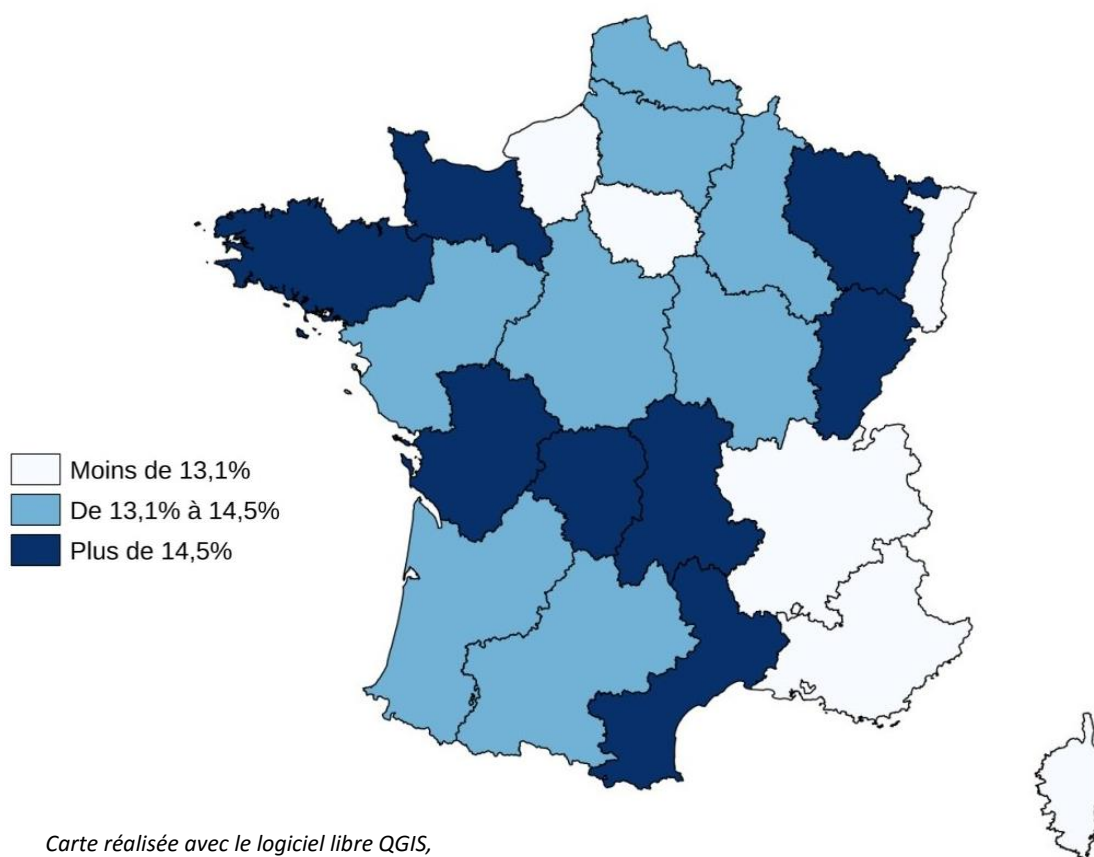
La légère hausse (+ 0,4%) de l'emploi d'économie sociale et la stabilisation (+ 0,0%) du reste de l'emploi privé, maintient le ratio national à 12,7%. On insistera sur la proportion constatée hors Ile-de-France, qui est désormais de 14%, soit environ un emploi privé sur sept.

Le rang des régions évolue quelque peu : la proportion de la région Languedoc-Roussillon est passée de 16,0% en 2014 à 15,9% en 2015, avec un léger recul de deux places. Inversement, la Franche Comté voit son ratio évoluer de 16,0% à 16,2% en 2015, ce qui lui fait gagner deux places. La Champagne-Ardenne, quant à elle, perd quatre places avec une proportion qui passe de 13,5% à 13,1%, à l'inverse de la Bourgogne, qui passe de 13,3% à 13,5%. Enfin, l'Aquitaine gagne une place, avec un ratio qui passe de 13,0% à 13,1%.

Une première carte de France illustre le tableau précédent en découpant les régions selon trois strates, depuis celles dans lesquelles le poids des salariés de l'économie sociale au sein du secteur privé est inférieur à 13,1% jusqu'à celles où il dépasse 14,5%.

Rappelons que ce ratio dépend tout autant du dynamisme – ou de l'atonie – de l'économie sociale que du dynamisme - ou de l'atonie - du secteur économique en général.

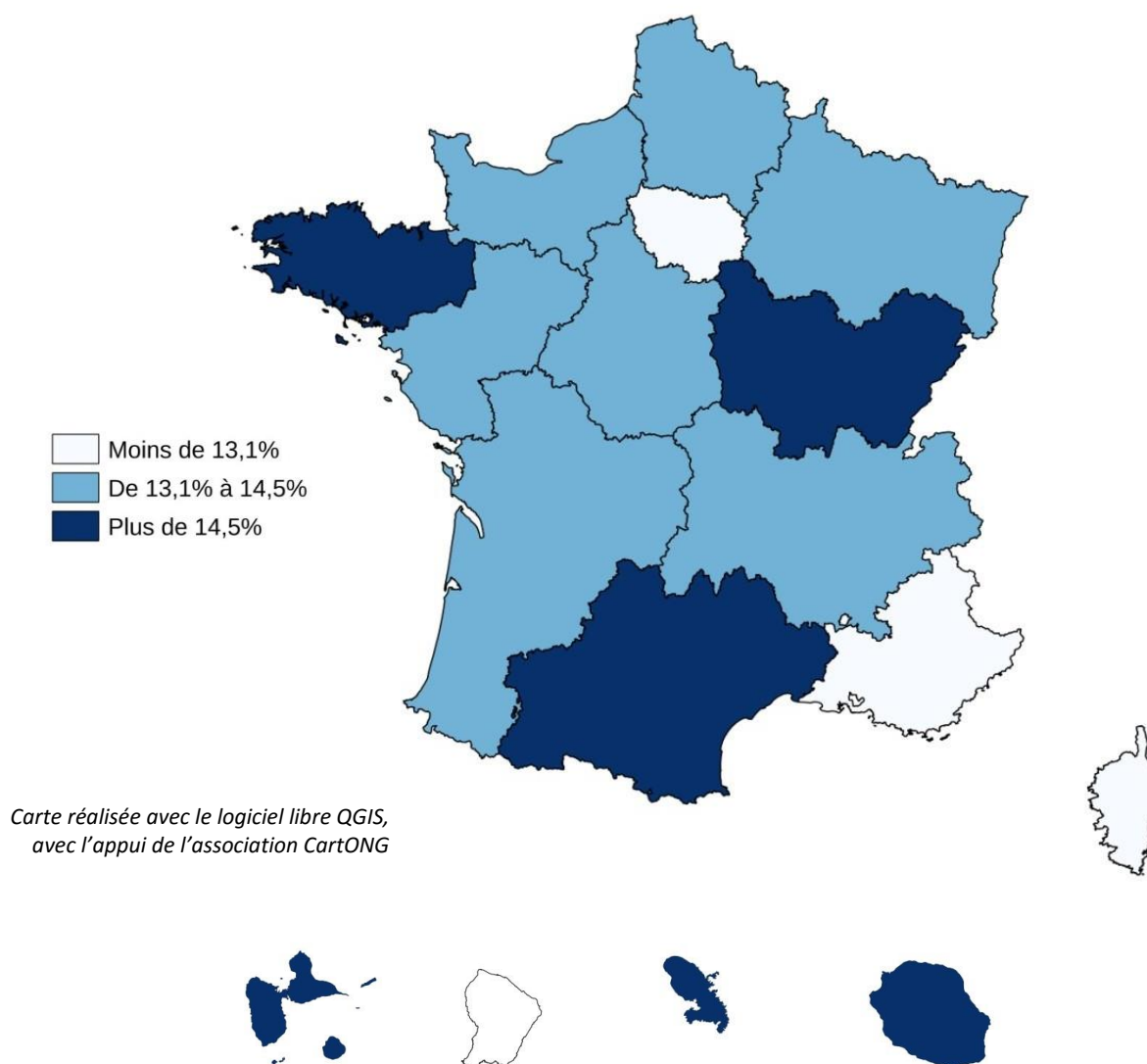
Part de l'économie sociale dans l'emploi privé en 2015



Cette carte comportant les 22 régions métropolitaines est complétée par une deuxième carte, où figurent les 17 nouvelles régions, en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2016.

Part de l'économie sociale dans l'emploi privé en 2015

Selon le découpage en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2016.



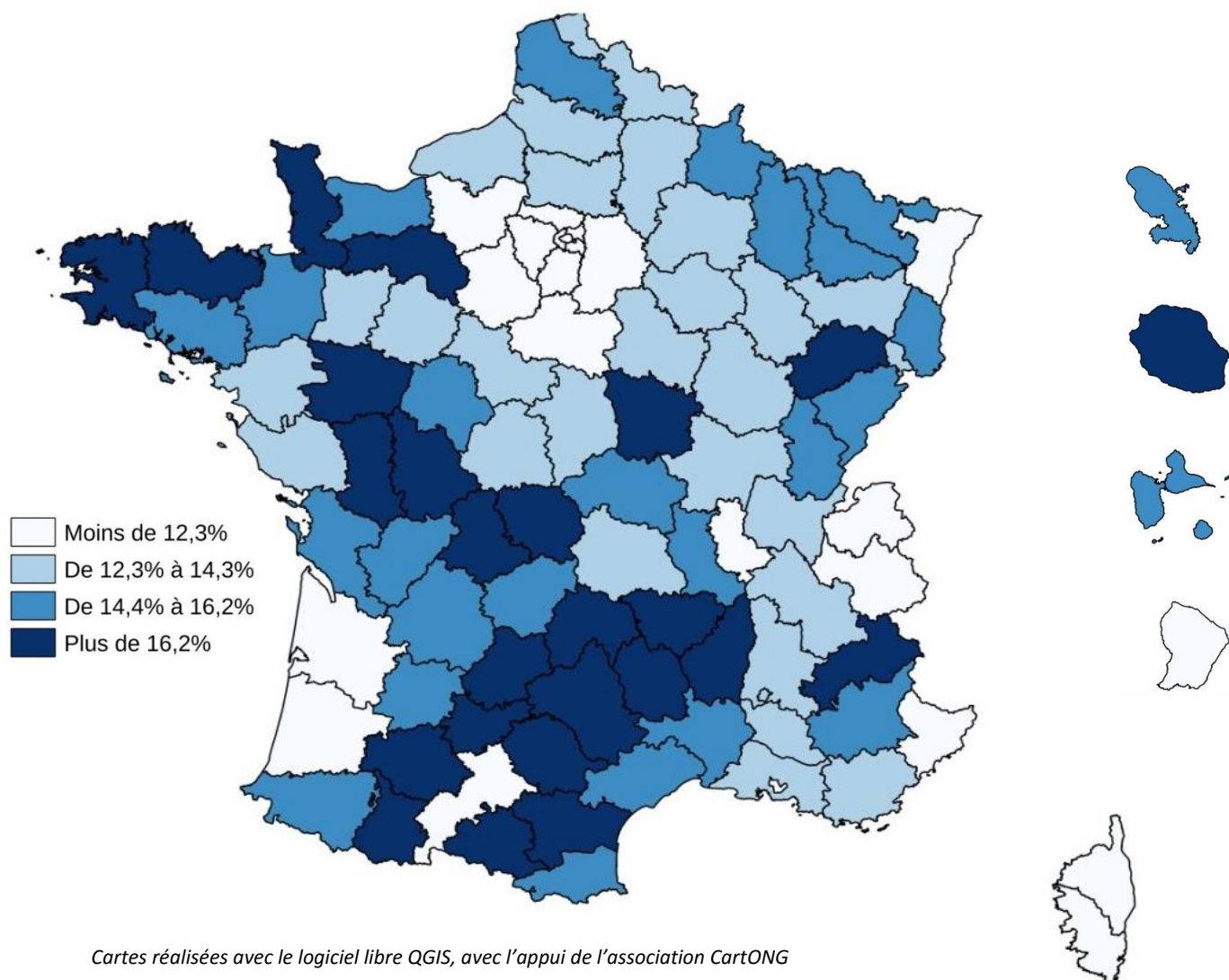
Cette carte de France s'appuie sur le nouveau découpage entré en vigueur en 2016. Elle est établie selon les mêmes strates que la carte précédente, à l'échelle des 26 régions. Les régions qui ont fusionné récemment, peuvent ainsi situer le ratio correspondant aux anciennes régions qui les composent aujourd'hui.

A titre d'exemples, la région Auvergne – Rhône-Alpes se situe dans la strate intermédiaire (entre 13,1% et 14,5% d'emplois dans l'économie sociale), avec une différence importante entre l'Auvergne qui figure dans la strate supérieure (plus de 14,5%) et Rhône-Alpes, dans la strate inférieure (moins de 13,1%).

Inversement, les deux régions Picardie et Nord Pas-de-Calais comportent toutes deux entre 13,1% et 14,5% d'emplois d'économie sociale, comme la région des Hauts de France qui les réunit aujourd'hui.

Pour une approche plus fine, une dernière carte, présentant chacun des départements, permet de distinguer quatre strates, allant de moins de 12,3% de l'emploi privé, à plus de 16,2%.

Part de l'économie sociale dans l'emploi privé en 2015



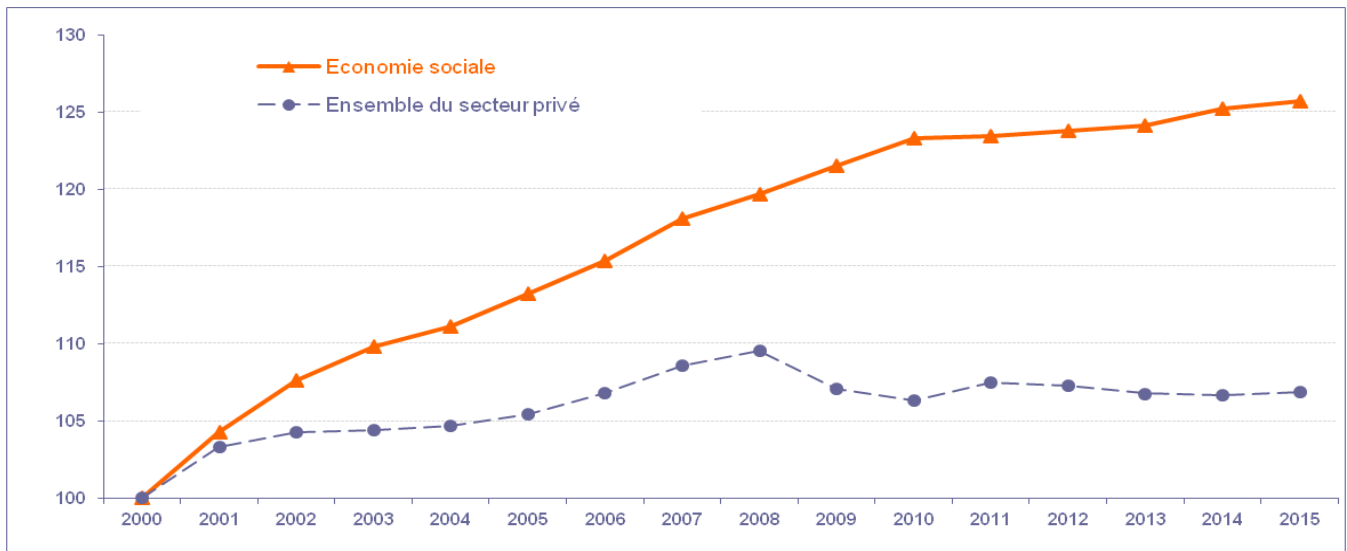
Au sein de la strate la plus élevée (plus de 16,2%), sept départements comportent plus de 20% d'emplois d'économie sociale. On y trouve les Deux-Sèvres, siège de nombreuses mutuelles (elles représentent 31% de l'emploi privé, pour 7% en moyenne nationale) ; la Creuse, également pour l'importance du secteur mutualiste (11% pour 7%) et pour la place plus importante occupée par les fondations (8% pour 3% en moyenne nationale). Ces dernières sont également plus présentes dans le Tarn et placent, à elles seules, le département dans les 7 premiers.

Les quatre autres départements concernés, Aveyron, Cantal, et plus encore Haute-Loire et Lozère se distinguent par une part plus importante de l'emploi associatif.

L'ÉCONOMIE SOCIALE EN MOUVEMENT

Le graphique suivant présente les évolutions respectives de l'emploi dans l'économie sociale et dans le secteur privé. Depuis 2000, le nombre de salariés dans les associations, fondations, coopératives et mutuelles a augmenté de 26% environ ; dans un contexte général plus mouvant et nettement moins favorable : + 7% pour le secteur privé.

Graphique 1 – Evolution comparée de l'emploi d'économie sociale et du secteur privé



Sources : ACOSS-URSSAF et MSA – Traitement R & S

La progression du nombre de salariés d'économie sociale s'est nettement distinguée de celle du reste du secteur privé. Elle a été stoppée en 2010, soit deux années après celle du secteur privé (2008), effet retard lié à sa moindre exposition directe à la conjoncture économique.

Au cours des années récentes, la progression a été modérée en 2013 (+ 0,3%), un peu plus soutenue en 2014 (+ 0,9%), et à nouveau modeste en 2015 (+ 0,4%). Pour autant, cela montre une bonne résistance d'ensemble qui contraste avec l'ensemble du secteur privé : après avoir diminué de - 0,5% en 2013 et - 0,1% en 2014, il se stabilise en 2015.

UNE EVOLUTION CONTRASTEE

Permettant de faire un zoom sur les trois dernières années, le tableau suivant montre le décalage qui se confirme entre les évolutions respectives du secteur de l'économie sociale et de l'ensemble du secteur privé, hors économie sociale.

Tableau 5 – Evolutions comparées de l'emploi d'économie sociale et du secteur privé, hors économie sociale

	Entre 2012 et 2013		Entre 2013 et 2014		Entre 2014 et 2015	
	Economie sociale	Secteur privé hors ES	Economie sociale	Secteur privé hors ES	Economie sociale	Secteur privé hors ES
Etablissements	- 0,1%	- 0,2%	0,6%	0,1%	1,5%	- 0,2%
Salariés	0,3%	- 0,5%	0,9%	0,2%	0,4%	0,0%
Masse salariale	1,9%	- 0,1%	2,0%	2,8%	1,5%	1,6%

Sources : ACOSS-URSSAF et MSA – Traitement R & S.

En 2013, le nombre d'établissements de l'économie sociale avait diminué (- 0,1%), pendant que le secteur privé, hors économie sociale, connaissait lui aussi une diminution du nombre des établissements (- 0,2%), du nombre de salariés (- 0,5%) et de la masse salariale (- 0,1%). En 2014, on n'observait que des augmentations, que ce soit pour l'économie sociale ou le secteur privé.

En 2015, l'économie sociale conforte son évolution positive, à la fois de ses établissements (+ 1,5%), de ses salariés (+ 0,4%) ainsi que de sa masse salariale (+ 1,5%). Le secteur privé, hors économie sociale quant à lui, perd à nouveau des établissements (- 0,2%), ne gagne pas de salariés, mais voit sa masse salariale progresser un peu plus vite que celle de l'économie sociale.

Au sein même de l'économie sociale, les tendances sont un peu différentes, selon qu'il s'agit du régime général ou du régime agricole, un peu plus en difficulté, comme le montre le tableau suivant.

Tableau 6 – Evolutions de l'emploi de l'économie sociale en 2012, 2013 et 2014

	Entre 2012 et 2013		Entre 2013 et 2014		Entre 2014 et 2015	
	Régime général	Régime agricole	Régime général	Régime agricole	Régime général	Régime agricole
Etablissements	- 0,1%	- 0,2%	0,6%	0,5%	1,1%	4,4%
Salariés	0,3%	0,0%	1,1%	- 0,3%	0,6%	- 1,2%
Masse salariale	2,0%	1,5%	2,3%	0,3%	1,8%	0,0%

Sources : ACOSS-URSSAF et MSA – Traitement R & S

L'année 2015 est, comme l'année 2014, marquée par un retrait significatif du nombre de salariés sous régime agricole (- 1,2%) et par une évolution positive de son nombre d'établissements (+ 4,4%).

Le régime agricole a ainsi perdu environ 3.300 emplois en 2015, dont 800 dans les associations, 2.150 dans les coopératives agricoles et plus de 400 dans les mutuelles.

LE REDRESSEMENT DE L'EMPLOI ASSOCIATIF SE CONFIRME EN 2015

Après une année 2011 difficile pour le secteur, les années 2012, 2013 et 2014 avaient présenté un redressement de l'emploi qui se confirme au titre de l'année 2015.

Tableau 7 – Présentation du secteur associatif en 2015 – Données arrondies

	Etablissements	Salariés	Masse salariale en K€
Régime général	160 740	1 746 820	36 627 872
Régime agricole	6 760	87 820	1 686 606
Total associations	167 500	1 834 640	38 314 479
Variation 2014-2015	+ 1,3%	+ 0,4%	+ 1,6%

Sources : ACOSS-URSSAF et MSA – Traitement Recherches & Solidarités.

Les associations sous régime agricole représentent environ 4% du total des employeurs et près de 5% du nombre des salariés, avec un retrait d'environ 800 emplois en 2015. Globalement, tous régimes confondus, le nombre des établissements a augmenté un peu plus (+ 1,3%) que le nombre de salariés (0,4%), soit environ 2 150 établissements de plus et environ 7.800 emplois supplémentaires.

N'oublions pas que le secteur associatif représente, à lui seul, près d'un salarié privé sur dix, soit un peu plus que le secteur de la construction ou que le secteur du transport. La présentation de ce bilan associatif sera prolongée dans le cadre de la 14^{ème} édition annuelle de « *La France associative en mouvement* », prévue pour le mois de septembre 2016. On verra, notamment, que dans cet ensemble qui résiste bien, quelques faiblesses se confirment, dans le secteur de l'aide à domicile et dans celui de la culture.

UN SECTEUR DES FONDATIONS EN PLEIN DEVELOPPEMENT

Les fondations représentent 3,5% de l'emploi de l'économie sociale, et un peu plus de 4% de la masse salariale, les plaçant loin derrière les associations. Pour autant, le nombre de leurs établissements augmente régulièrement, atteignant 1.463 en 2015. Il s'agit généralement d'établissements importants, dont le nombre moyen de salariés dépasse la cinquantaine.

Tableau 8 – Présentation des fondations (1)

	Régime agricole		Régime général		Total des fondations	
	Etablissements	Salariés	Etablissements	Salariés	Etablissements	Salariés
2010	30	289	1 122	66 186	1 152	66 475
2011	28	328	1 191	69 083	1 219	69 411
2012	28	348	1 251	72 103	1 279	72 451
2013	26	293	1 304	73 989	1 330	74 282
2014	29	342	1 395	79 171	1 424	79 513
2015	31	424	1 432	83 066	1 463	83 490

Source : ACOSS-URSSAF et MSA – Traitement Recherches & Solidarités. (1) les chiffres sont ici présentés à l'unité près en raison des effectifs et doivent donc être lus en tenant compte de la marge d'erreur inhérente à tout recensement.

Entre 2010 et 2015, le nombre total de fondations a progressé de 27%, et le nombre de salariés de 26%. L'augmentation est de 3% au cours de la dernière année, entre 2014 et 2015, pour le nombre d'établissements et de 5% pour le nombre de salariés. Cette progression est due à la création de nombre de fondations d'entreprises. S'ajoutent quelques cas de changements de statuts juridiques, lorsque des dirigeants associatifs décident d'adopter celui de fondation. Enfin, il y a l'émergence d'un nouveau statut, celui des *fonds de dotations*. Les établissements correspondants, lorsqu'ils comportent des salariés, sont ici rattachés aux fondations.

En fait, les liens sont assez étroits entre le secteur associatif et celui des fondations. On observe des similitudes quant à leur mode de fonctionnement. On sait aussi que les acteurs de terrain font le plus souvent référence à la raison sociale d'un établissement, sans forcément distinguer, voire connaître, le statut juridique correspondant.

Ceci est tout particulièrement important dans le domaine sanitaire et social parce qu'il est le plus riche en fondations. C'est la raison pour laquelle nous examinons désormais les deux secteurs dans un ensemble non lucratif, notamment dans le cadre de notre convention pluriannuelle avec l'UNIOPSS (Union nationale interfédérale des œuvres et organismes privés non lucratifs sanitaires et sociaux).

NOUVELLE EROSION DU SECTEUR COOPERATIF

Nota : Concernant ce secteur coopératif, le nombre des établissements et le nombre des salariés correspondent strictement à la définition juridique dédiée (coopératives de production : sociétés coopératives ouvrière de production et de crédit – codes juridiques INSEE 5458, 5558, 5658). Des données différentes circulent à l’initiative des organisations de regroupement correspondantes, comportant vraisemblablement des effectifs appartenant à des filiales ne relevant pas du même périmètre juridique.

Après une année 2014 en demi-teinte, qui avait vu les effectifs en retrait de 0,3%, l’année 2015 marque un nouveau repli, un peu net, de 0,8%, pour une large part dans les coopératives agricoles.

Tableau 9 – Présentation du secteur coopératif en 2015

	Régime agricole		Régime général		Total du secteur		
	Etablissements	Salariés	Etablissements	Salariés	Etablissements	Salariés	Evolution salariés 2014-2015
Coopératives agricoles	5 449	74 707	80	782	5 528	75 489	- 2,7%
Coopératives de production	37	662	1 570	26 956	1 607	27 618	- 1,6%
Coopératives de crédit	7 014	72 939	9 195	92 354	16 208	165 293	- 0,1%
Coopératives de consommation	NC	NC	282	5 344	283	5 351	- 4,1%
Coopératives artisanales	NC	NC	267	2 864	272	2 872	2,0%
Coopératives commerciales	-	-	80	7 435	81	7 434	- 1,5%
Autres coopératives	139	1 708	1 941	30 750	2 081	32 458	1,0%
TOTAL COOPERATIVES	12 645	150 030	13 415	166 485	26 060	316 515	- 0,8%

Sources : ACOSS-URSSAF et MSA – Traitement R & S – NC : Données non communicables en respect du secret statistique

On compte un peu plus de 26.000 établissements coopératifs, répartis entre le régime agricole (55% de coopératives de crédit et 43% de coopératives agricoles) et le régime général (près de 70% de coopératives de crédit). Les 316.500 salariés se répartissent assez équitablement, en une petite moitié sous régime agricole (47%), dont 74.700 dans les coopératives agricoles et près de 73.000 dans le domaine du crédit, et une petite majorité (53%) sous régime général, dont près de 92.400 dans le seul secteur du crédit.

A partir d’une diminution globale légère du nombre de salariés (- 0,8%, soit 2.600 emplois perdus en 2015), on distinguera le cas des effectifs des coopératives agricoles qui ont enregistré un retrait de plus de 2.000 salariés. Celui-ci fait suite à une érosion de l’ordre de 1,6% en 2014, qui se poursuit donc en 2015 ; avec un bilan de l’ordre de plus de 4% des emplois perdus en deux années.

Par ailleurs, les coopératives de production ont perdu les 450 emplois qu’elles avaient gagnés en 2014. Les coopératives de crédit ont maintenu leurs effectifs en 2015, après une année 2014 difficile qui avait enregistré un retrait de l’ordre de 1% du nombre de salariés. Les coopératives de consommation (- 4,1%) et les coopératives commerciales (- 1,5%), marquent un nouveau repli qui fait suite à celui qui avait été enregistré en 2014, et qui avait été respectivement de - 3% et de - 0,6%.

De leur côté, les coopératives artisanales tirent leur épingle du jeu, après une progression de 0,6%, en 2014, elles affichent une évolution significative de 2% en 2015.

UN SECTEUR MUTUALISTE EN EVOLUTION CONSTANTE

En 2015, ce secteur représente environ 7.680 établissements pour un nombre de salariés de plus de 157.000. Celui-ci est en augmentation constante depuis plusieurs années : 1% en 2013, 1,2% en 2014, et 0,2% en 2015.

Tableau 10 – Présentation du secteur mutualiste en 2015

	Régime agricole		Régime général		Total du secteur		
	Etablissements	Salariés	Etablissements	Salariés	Etablissements	Salariés	Evolution salariés 2014-2015
Sociétés d'assurances mutuelles	NC	NC	1 884	31 264	1 885	31 267	1,2%
Assurance mutuelle agricole	96	15 329	NC	NC	100	15 623	2,1%
Mutuelles (de santé)	158	15 741	5 233	90 834	5 391	106 574	0,0%
Autres organismes mutualistes	273	3 794	29	107	302	3 901	- 6,7%
TOTAL MUTUELLES	528	34 867	7 150	122 499	7 678	157 365	0,2%

Sources : ACOSS-URSSAF et MSA – Traitement R & S – NC : Données non communicables en respect du secret statistique

Les mutuelles de santé représentent à elles seules plus des deux-tiers des établissements et des emplois du secteur mutualiste. Elles ne progressent plus en 2015 alors qu'elles étaient en forte évolution en 2014 (+ 2,1%). Les sociétés d'assurance mutuelles ont, en revanche, évolué plus favorablement en 2015, avec une hausse de 1,2% qui fait suite à une progression qui était déjà de 0,6% en 2014.

POUR ALLER PLUS LOIN :

Les 26 bilans régionaux de l'emploi dans l'économie sociale, édition 2016, à partir du lien suivant : <http://www.recherches-solidarites.org/page/dans-les-territoires/dans-les-26-regions/>

Les 17 bilans régionaux, édition 2016 à paraître en septembre 2016.

Et sur le même sujet : 3^{ème} édition de l'Atlas commenté de l'économie sociale et solidaire. CNCRES - Editions DALLOZ – Hors-série Juris Associations. Juin 2014.

RECHERCHES & SOLIDARITES, un réseau d'experts au service de toutes les formes de solidarités.

Association sans but lucratif, R&S s'est donné pour objectif d'apporter aux acteurs et aux décideurs les informations les plus récentes, avec une préoccupation de complémentarité par rapport aux travaux qui sont menés et publiés par ailleurs.

Elle s'appuie sur des données provenant d'organismes officiels et sur ses enquêtes annuelles pour produire des publications nationales, régionales et départementales qui sont en libre accès sur www.recherches-solidarites.org.

R&S réalise également, en lien avec des partenaires de plus en plus nombreux (réseaux associatifs, services déconcentrés de l'Etat, conseils généraux, associations nationales...) des travaux spécifiques sur le bénévolat, la vie associative ou le don d'argent.

ANNEXE TECHNIQUE

○ Sources

Les données présentées ici sont issues de l'Agence centrale des organismes de sécurité sociale (ACOSS-URSSAF) et de la Caisse centrale de la Mutualité sociale agricole (CCMSA), avec lesquels l'équipe de Recherches & Solidarités coopère depuis 7 années.

Elles sont établies suivant les mêmes périmètres et les mêmes critères. Elles sont arrondies ici et ne sont pas publiées lorsqu'elles sont couvertes par le secret statistique.

○ Périmètre des 4 composantes

L'économie sociale rassemble quatre grandes familles d'établissements : les associations, les fondations, les coopératives et les mutuelles. Elles sont chacune ici délimitées par leur statut juridique.

Les associations tout particulièrement, les coopératives et mutuelles dans une moindre mesure, font l'objet d'une répartition par secteur d'activité. Celle-ci est basée sur la nomenclature d'activité française (NAF rév. 2), entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2008⁴.

• Les associations employeurs retenues ici appartiennent aux catégories juridiques suivantes (codification INSEE) :

- les associations non déclarées : 9210
- les associations déclarées : 9220
- les associations d'utilité publique : 9230
- les associations de droit local : 9260
- les associations déclarées « entreprises d'insertion par l'économique » : 9221
- les associations intermédiaires : 9222

• Les fondations sont identifiées par le code juridique 9300

• Au sein des coopératives, on distingue par le code juridique, croisé parfois avec le code APE :

- les coopératives agricoles : coopératives d'utilisation de matériel agricole en commun (CUMA, 6316), sociétés coopératives agricoles (6317), unions de sociétés coopératives agricoles (6318), sociétés civiles d'intérêt collectif agricole (6532), sociétés d'intérêt collectifs agricoles (5432, 5532 et 5632).

- les coopératives de production : sociétés coopératives ouvrière de production et de crédit (5458, 5558, 5658)

- les coopératives de crédit : caisses locales de crédit mutuel (6595), caisses de crédit agricole mutuel (6596), caisses d'épargne et de prévoyance (6100), sociétés coopératives de banque populaire (5192), caisses de crédit maritime mutuel (5193), caisses de crédit mutuel (5194), associations coopératives inscrites (droit local Alsace Moselle, 5195), caisses d'épargne et de prévoyance à forme coopérative (5196) auxquels s'ajoutent les autres coopératives des catégories juridiques 5460, 5560, 5660 dont le code APE appartient aux divisions 64, 65 et 66 (services financiers et assurances) et les établissements de la catégorie juridique 5699, autres sociétés anonymes à directoire dont le code APE (ancienne NAF) est 651D (banques mutualistes) et 651E (caisses d'épargne)⁵.

- les coopératives de consommation : 5451, 5551, 5651, 6551

- les coopératives artisanales : 5453, 5553, 5653

- les coopératives commerciales : 5552 et 5652

- les autres coopératives : sociétés en nom collectif coopératives (5203), sociétés en commandite par action coopératives (5309), sociétés en commandite simple coopératives (5307), sociétés coopératives de construction (5443, 5543, 5643, 6543), sociétés coopératives d'intérêt maritime (5454, 5554, 5654, 6554), sociétés coopératives de transports (5455, 5555, 5655), sociétés unions de sociétés coopératives (5459, 5559, 5659), sociétés coopératives de production de HLM (5547, 5647), SA à participation ouvrière à directoire (5605), sociétés coopératives entre médecins (6558), autres sociétés civiles coopératives (6560) auxquels s'ajoutent les autres coopératives des catégories juridiques 5460, 5560, 5660 dont le code APE n'appartient pas aux divisions 64, 65 et 66.

• Les mutuelles regroupent les établissements des catégories juridiques suivantes :

- Sociétés d'assurance mutuelles : 6411

- Assurances mutuelles agricoles : 8250

- Mutuelles : 8210

- Autres organismes mutualistes : 8290

⁴ Cette nomenclature comporte depuis 2008, 732 codes APE (activité principale exercée), composés de 4 chiffres et d'une lettre.

⁵ Pour ces établissements, la référence à l'ancienne nomenclature est indispensable, car désormais ils sont regroupés sous le code 6419Z « Autres intermédiations monétaires » qui comporte également des établissements qui n'appartiennent pas au champ de l'économie sociale.